

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

#### Avis relatif au recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle, pouvant déboucher sur une titularisation, en catégories A, B et C

NOR : MAEA0921046V

Un recrutement de personnes en situation de handicap est prévu au titre de l'année 2010.

Le nombre total de places offertes au recrutement est fixé à 13 :

Ces places sont réparties de la manière suivante :

- catégorie A (secrétaire des affaires étrangères) : 3 emplois ;
- catégorie B (secrétaire de chancellerie) : 3 emplois ;
- catégorie C (adjoint administratif de chancellerie ou adjoint technique de chancellerie) : 7 emplois.

CATÉGORIE	NIVEAU DE DIPLOME requis	DATE LIMITE de réception des dossiers de candidature	ÉPREUVES de mise en situation (sur convocation)	COMMISSION de recrutement (sur convocation)	PRISE DE FONCTIONS des personnes recrutées
A	Bac + 3 (+ maîtrise de deux langues étrangères)	26 mars 2010	4 sessions de décembre 2009 à avril 2010	Mai 2010	Mai-juin 2010
B	Bac (+ maîtrise d'une langue étrangère)	5 février 2010	4 sessions de décembre 2009 à février 2010	Mars 2010	Avril à juin 2010
C	Adjoint administratif	Pas de diplôme requis	4 sessions de novembre 2009 à janvier 2010	Février 2010	Février à avril 2010
	Adjoint technique	CAP, BEP			

Les candidats devront adresser leur dossier au ministère des affaires étrangères et européennes, direction des ressources humaines (bureau RH1B), 27, rue de la Convention, CS 91533, 75732 Paris Cedex 15.

Ce dossier comprendra :

- une lettre de motivation précisant la catégorie d'emploi (A, B, ou C) et le corps visés ainsi que les contraintes (dates, matériel, tiers temps) à prendre en compte pour les épreuves de mise en situation ;
- un *curriculum vitae* précisant adresses postale et électronique et numéros de téléphone fixe et portable ;
- un justificatif, comportant durée de validité, de la reconnaissance du handicap (conformément à l'article L. 5212-13 du code du travail, selon le cas : attestation CDAPH ou COTOREP, justificatif du versement d'une rente accident du travail ou maladie professionnelle pour une incapacité permanente au moins égale à 10 %, justificatif d'une pension d'invalidité correspondant à une réduction d'au moins deux tiers de la capacité de travail ou de gain, justificatif d'une pension militaire d'invalidité, justificatif d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative aux sapeurs-pompiers volontaires, copie de la carte d'invalidité définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles, justificatif du versement de l'allocation aux adultes handicapés) ;
- la copie du diplôme le plus élevé ;
- des attestations d'employeur avec appréciations qualitatives : celles-ci devront être fournies par les candidats retenus pour être présentées à la commission de recrutement dans la mesure où ils ont une expérience professionnelle.

Conditions d'inscription : les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics (nationalité, droits civiques, casier judiciaire, service national, aptitude physique) :

- ils doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- ils devront être en mesure de produire, à la demande de l'administration, un certificat d'aptitude établi par un médecin agréé, en vue de leur recrutement pour le cas où ils auraient été sélectionnés.

La procédure n'est pas ouverte aux personnes ayant déjà la qualité de fonctionnaire.

Procédure de sélection et de recrutement :

Les candidats dont la candidature sera retenue à l'issue de l'examen des dossiers seront convoqués à une épreuve de mise en situation professionnelle à l'une des sessions prévues par le tableau ci-dessus, puis, suivant le résultat de cette évaluation, à un entretien de présélection. Ceux dont la candidature aura été retenue à l'issue de l'entretien seront à nouveau convoqués pour un entretien avec la commission de recrutement ; celle-ci siègera à des dates qui seront précisées début 2010 sur le site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr). Pour une bonne réception des différentes convocations, les candidats veilleront à tenir l'administration informée de tout changement d'adresse postale, de courrier électronique et de numéro de téléphone (fixe et portable).

A l'issue de la procédure de sélection, la commission établit la liste des candidats admis ou placés sur une liste complémentaire. Les candidats recrutés bénéficient d'un contrat de droit public d'un an, à l'issue duquel une commission les auditionne et se prononce sur leur aptitude professionnelle. S'ils sont déclarés aptes, ils sont titularisés après avis de la commission administrative paritaire du corps concerné. Dans le cas contraire, ou bien leur contrat peut-être renouvelé pour une durée maximum d'un an avant un nouvel examen par la commission, ou bien le contrat n'est pas renouvelé.

Les agents recrutés seront affectés à Paris ou à Nantes et pourront par la suite recevoir des affectations à l'étranger.

Pour plus de renseignements : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) (rubriques « emplois », « travailleurs handicapés ») ou bureau d'accueil de la direction des ressources humaines (mél : [info.drh@diplomatie.gouv.fr](mailto:info.drh@diplomatie.gouv.fr) ou téléphone : 01-43-17-77-77).